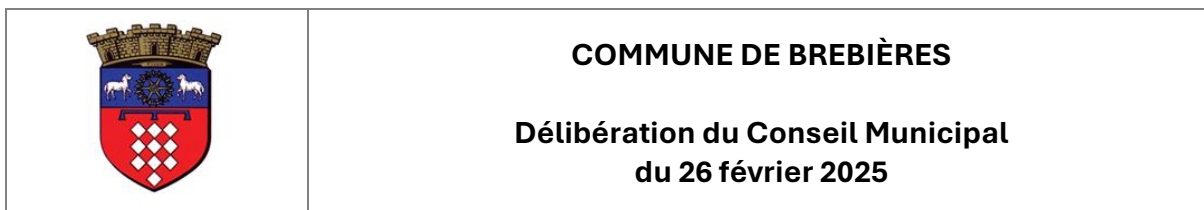


République Française
Département du Pas-de-Calais – Arrondissement d'Arras – Canton de Brebières



Liste des délibérations affichée et publiée sur internet le 28 février 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-six février à vingt heures quinze minutes, le Conseil Municipal s'est réuni salle Pierre Moreau – Place des Héros à Brebières, sous la présidence de Monsieur Lionel DAVID, Maire, en suite de convocation en date du vingt février deux mil vingt-cinq, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

PRESENTS : M. DAVID Lionel, Maire, Président, M. HERBAUT Pierre, Mme DOUVIRIN Karine, M. DEPREZ Grégory, Mme BODNIEFSKI Marina, M. HANNEDOUCHE Bruno, M. GOUBET René, M. DEGELDER Mickaël, M. TRIPLET Corentin, Mme BELVERGE Maria, Mme PAUCHET Jacqueline, Mme BARAN Viviane, M. DEMOULIN Bertrand, Mme DAMBRINE CONTRERAS Bénédicte, M. LOBRY Frédéric, Mme HANNE Lauréline, Mme BREMARD Céline, Melle DEPREZ Alexia, M. DEGORGUE Didier, M. CICORIA Nicolas, Mme POTEAU Nathalie, Mme MORENT Sophie, M. DUCONSEIL Rémi, Mme HECQUET-CIESLAK Jocelyne, Mme LIENARD Eva.

ABSENTS :

Mme MOLARD Caroline	donne pouvoir à M. TRIPLET Corentin
M. DEVANNE Pascal	donne pouvoir à Mme BREMARD Céline
Mme ANDRZEJCZAK Sylvie	donne pouvoir à M. DEPREZ Grégory
M. MARINO Salvatore	donne pouvoir à Mme HECQUET-CIESLAK Jocelyne

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme BODNIEFSKI Marina

Membres en exercice : 29

Présents : 25

Quorum : 15

Votants : 29

AFFAIRES GENERALES

7 – VENTE AUX ENCHERES PAR LE DOMAINE DE MATERIEL INUTILISE (APPAREILS DE MUSCULATION)

Exposé des motifs

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune possède plusieurs appareils de musculation qui ne sont plus utilisés dans le cadre des activités municipales.

Les équipements concernés sont :

- | | |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> • Banc multifonction, • Poutre vis-à-vis, • Butterfly, • Poulie haute, • Banc biceps, botty fly, • 2 Bancs biceps incliné, • Banc poulie, • Épaule assis rouge, • Développement couché, • Développement incliné • 2 Presses jambe 45°, • Banc simple inclinable, | <ul style="list-style-type: none"> • Squat, • Barres parallèles • Machine abdominale haut et bas • Dorsaux, • 3 Machines abdominale, • Machine quadriceps, • Adducteur, • 2 Vélos, • 3 Vélos elliptiques, • 2 Tapis roulant, • 4 Supports poids avec poids • Dorsaux assis rouge, |
|---|---|

Ces biens appartiennent au domaine privé de la commune.

Afin de favoriser le réemploi de ces biens, de libérer de l'espace dans les bâtiments communaux et de créer une nouvelle recette pour la Commune, Monsieur le Maire propose de recourir au service de la Direction Nationale d'Interventions Domaniales (DNID), et plus particulièrement au commissariat aux ventes de Lille, qui offre la possibilité de vendre ces biens aux enchères en salle, en direct sur internet (site encheres.domaine.gouv.fr), voire en ligne, en assurant la transparence et la mise en concurrence des ventes.

Cette démarche présente plusieurs avantages pour la Commune et notamment un service complet, et rapide du fait de la composition de lots et sans obligation de transport à la charge de la Commune.

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2122-22 et L.2122-23,
VU l'article L.2241-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),
VU la délibération du conseil municipal n° DCM-2025-06 en date du 26 février 2025 portant déclassement de biens mobiliers (appareils de musculation) appartenant au domaine public communal,

👉 **Le conseil municipal, après en avoir délibéré comme suit :**

• POUR :	24	
• CONTRE :	0	
• ABSTENTIONS :	5	(Groupe Brebières en mouvement: DEGORGUE Didier, CICORIA Nicolas, POTEAU Nathalie, MORENT Sophie, DUCONSEIL Rémi)

DECIDE


- **DE METTRE** en place une procédure de vente des biens (équipements de musculation) devenus inutiles au sein de la collectivité,
- **DE RECOURIR** au service du commissariat aux ventes de Lille, qui est gratuit, pour la vente de ces équipements, et qui assure une publicité et une mise en concurrence grâce à son site internet encheres-domaine.gouv.fr,
- **DE REALISER** les opérations budgétaires et comptables nécessaires et notamment d'ouvrir une ligne budgétaire de recettes pour l'encaissement des produits résultant des ventes,
- **D'ATORISER** le maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'application de cette délibération.

Fait en séance, le jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Lionel DAVID,
Maire.

Marina BODNIEFSKI,
Secrétaire de séance.

Publiée le 5/3/2025
Affichée le 5/3/2025

Envoyé en préfecture le 04/03/2025
Reçu en préfecture le 04/03/2025
Publié le 
ID : 062-216201731-20250226-DCM202507-DE

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Lille, situé 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, 59000 Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://telerecours.fr>